

**COMMUNIQUE PORTANT RÉCEPTION DES DOSSIERS DES ARTISANS
EXERÇANT AU BURKINA FASO EN VUE DE LA PRÉSÉLECTION DES
ŒUVRES POUR PARTICIPER AU CONCOURS DE LA CREATIVITE
A LA 16^e EDITION DU SIAO 2022.**

Dans le cadre de l'organisation de la 16^e édition du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO) prévue pour se tenir du **28 octobre au 06 novembre 2022** sous le thème : « **Artisanat africain, levier de développement et facteur de résilience des populations** », il est prévu l'organisation d'un concours de la créativité en vue de récompenser les artisans africains les plus créatifs.

A cet effet, un comité est mis en place pour présélectionner les œuvres au niveau national qui prendront part audit concours. Les artisans désireux de participer à ce concours sont invités à proposer des œuvres inspirées du thème de l'édition.

La composition du dossier de candidature se présente comme suit :

- un formulaire d'inscription par œuvre dûment rempli. Le nombre maximum d'œuvre ne saurait excéder trois (03) par candidat ;
- le reçu de paiement du stand ;
- une photocopie de la carte professionnelle d'artisan ;
- une photo haute définition de l'œuvre ;
- une photo haute définition de l'œuvre en version numérique à remettre lors de la réception ;
- un spécimen de chaque œuvre à remettre lors du dépôt des dossiers.

Les œuvres et les dossiers sont réceptionnés uniquement à la Direction Générale de l'Artisanat (DGA) aux jours ouvrables.

La période de dépôt des dossiers et des œuvres est fixée du **05 au 26 septembre 2022** de **08 heures à 15 heures 00**.

NB : Aucune œuvre du Burkina Faso ne fera l'objet de présélection en dehors des travaux de ce comité pour le compte dudit concours.

Ouagadougou, le **01** SEPT 2022

Le Directeur Général

Dramane TOU

Chevalier de l'Ordre du Mérite

Directeur
Général

* BURKINA FASO * 01